



Conseil économique et social

Distr. générale
16 janvier 2015
Français
Original : anglais

Comité d'experts de l'administration publique

Quatorzième session

20-24 avril 2015

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Ordre du jour provisoire annoté

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Instaurer la confiance envers les pouvoirs publics aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable : mesures à prendre.
 - a) Redéfinir les relations et les responsabilités pour encourager la gouvernance participative et la prestation réactive de services publics, y compris grâce à des solutions en ligne;
 - b) Renforcer l'innovation, établir des priorités, prendre des décisions éclairées et assurer l'intégration des mécanismes d'élaboration des politiques afin d'en améliorer les incidences;
 - c) Responsabiliser les institutions, promouvoir la déontologie dans l'exercice du pouvoir et favoriser l'intégrité pour renforcer la confiance dans les efforts de développement durable.
4. Examen du programme d'administration publique et de gestion du développement de l'Organisation des Nations Unies.
5. Ordre du jour provisoire de la quinzième session du Comité.
6. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa quatorzième session.

Annotations

1. Élection du Bureau

Le Comité élira un président, trois vice-présidents et un rapporteur pour sa quatorzième session. Le Président, les vice-présidents et le rapporteur constituent le



Bureau. Conformément à la pratique établie, le Bureau ainsi élu continuera à remplir son office pendant la période intersessions, pour se préparer à la quinzième session.

2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Le Comité adoptera l'ordre du jour de la session, sur la base de l'ordre du jour provisoire approuvé par le Conseil économique et social dans sa décision 2014/257.

Le Comité se réunira du lundi 20 au vendredi 24 avril 2015. Les séances du matin se tiendront de 10 à 13 heures et celles de l'après-midi de 15 à 18 heures. Des réunions informelles et des manifestations pourront avoir lieu à d'autres moments.

Un groupe spécial du Comité sera constitué pendant la session afin d'examiner les candidatures au prix Champion du service public décerné par l'ONU. Les réunions du groupe seront privées.

Documentation

E/C.16/2015/1 Ordre du jour provisoire annoté

3. Instauration de la confiance envers les pouvoirs publics aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable : mesures à prendre

À sa réunion de coordination et de gestion du 18 novembre 2014, le Conseil économique et social a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce que le Comité examine, à sa quatorzième session, les mesures nécessaires pour renforcer la confiance envers les pouvoirs publics aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable. Dans sa résolution 2014/38, le Conseil économique et social a prié le Comité d'examiner la question compte tenu du grand thème retenu par le Conseil pour 2015, à savoir « Comment assurer la transition des objectifs du Millénaire pour le développement à ceux du développement durable » et d'aider comme il conviendra à l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015.

Le Conseil économique et social a appelé l'attention sur la question de la confiance envers les pouvoirs publics dans un certain nombre de résolutions relatives aux rapports du Comité sur les travaux de ses sessions annuelles. Dans sa résolution 2014/38, le Conseil a encouragé les États Membres à utiliser des outils scientifiques, technologiques et analytiques pour faciliter la prise de décisions et réduire les risques de déficit de confiance publique liés à la complexité de la gouvernance de l'administration publique. Dans sa résolution 2013/23, le Conseil économique et social a encouragé les États Membres à promouvoir la confiance du public en rendant l'information accessible, en favorisant la transparence des données des institutions publiques et en utilisant au mieux la participation des citoyens. Dans sa résolution 2009/18, le Conseil a prié le Secrétariat d'accroître encore l'aide qu'il apporte au renforcement des capacités en mettant l'accent sur le renforcement de la confiance et d'autres préoccupations. Dans sa résolution 2007/38, le Conseil a appelé l'attention sur la marginalisation incessante des pauvres et des défavorisés qui a fait croître la méfiance des citoyens envers leur gouvernement. Dans sa résolution 2006/47, le Conseil a également encouragé les États Membres à prendre des mesures pour donner aux citoyens une plus grande confiance dans l'État, en favorisant leur participation aux principaux processus

d'élaboration des politiques publiques, de prestation des services publics et de responsabilité publique.

Le Comité d'experts de l'administration publique a abordé de diverses manières la question de la confiance envers les pouvoirs publics dans ses rapports, de sa quatrième session en 2005 à sa treizième session en 2014. L'accent a été mis sur les moyens de renforcer la confiance des citoyens envers les pouvoirs publics, dont la participation des citoyens au processus de prise de décisions, l'amélioration des services publics, les approches axées vers les citoyens, les améliorations en matière de sécurité, le renforcement des administrations locales, l'intégrité du secteur public, les mesures de lutte contre la corruption, une fonction publique professionnelle, la transparence des affaires publiques, les mécanismes de responsabilisation et la communication d'informations aux fins de la prise de décisions. Le Comité a constaté que l'administration publique a un rôle vital à jouer dans tous ces domaines.

Dans ses précédents rapports, le Comité a également souligné l'importance d'une direction politique efficace et de l'action des institutions démocratiques formelles. Les membres du Comité ont constaté que le renforcement de la confiance envers les pouvoirs publics dépend du fonctionnement interne de l'administration et du gouvernement, de leur interaction avec d'autres acteurs de la société et des notions existantes en matière de citoyenneté et d'allégeance entre personnes. En outre, la nature et la direction du rapport entre la confiance, la responsabilisation et les résultats obtenus par les pouvoirs publics varient d'un pays à l'autre, selon le degré de développement général. Le Comité a jugé particulièrement important de renforcer la confiance envers les pouvoirs publics dans les pays qui sortent d'un conflit, ce qui nécessite de répondre rapidement aux besoins fondamentaux des citoyens tout en mettant en œuvre des processus hautement participatifs.

Documentation

E/C.16/2015/2 Renforcer la confiance envers les pouvoirs publics aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable : note du Secrétariat

a) Redéfinir les relations et les responsabilités pour encourager la gouvernance participative et la prestation réactive de services publics, y compris grâce à des solutions en ligne

Dans le contexte du renforcement de la confiance envers les pouvoirs publics aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable, le Comité examinera les mesures à prendre afin de redéfinir les relations et les responsabilités pour encourager la gouvernance participative et la prestation réactive de services publics, y compris au moyen de solutions en ligne.

Documentation

E/C.16/2015/3 Redéfinir les relations et les responsabilités pour promouvoir la gouvernance participative et la prestation réactive de services publics, y compris au moyen de solutions en ligne : note du Secrétariat

E/C.16/2015/CRP.1 Rapport de la réunion du groupe d'experts sur les institutions formelles et informelles en matière de participation citoyenne, Paris, 20 et 21 octobre 2014

b) Renforcer l'innovation, établir des priorités, prendre des décisions éclairées et assurer l'intégration des mécanismes d'élaboration des politiques afin d'en améliorer les incidences

Dans le contexte du renforcement de la confiance envers les pouvoirs publics aux fins de la réalisation des futurs objectifs de développement durables, le Comité examinera les mesures à prendre pour renforcer l'innovation, établir des priorités, prendre des décisions éclairées et assurer l'intégration des mécanismes d'élaboration des politiques afin d'en améliorer les incidences.

Documentation

E/C.16/2015/4 Renforcer l'innovation, établir des priorités, prendre des décisions éclairées et assurer l'intégration des mécanismes d'élaboration des politiques afin d'en améliorer les incidences : note du Secrétariat

E/C.16/2015/CRP.2 Rapport de la réunion du groupe d'experts sur l'intégration des politiques de l'État aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable, New York, 28 et 29 janvier 2015

c) Responsabiliser les institutions, promouvoir la déontologie dans l'exercice du pouvoir et favoriser l'intégrité pour renforcer la confiance dans les efforts de développement durable

Dans le contexte du renforcement de la confiance envers les pouvoirs publics aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable, le Comité examinera les mesures à prendre pour responsabiliser les institutions, promouvoir la déontologie dans l'exercice du pouvoir et favoriser l'intégrité.

Documentation

E/C.16/2015/5 Responsabiliser les institutions, promouvoir la déontologie dans l'exercice du pouvoir et favoriser l'intégrité pour renforcer la confiance dans les efforts de développement durable : note du Secrétariat

4. Examen du programme d'administration publique et de gestion du développement de l'Organisation des Nations Unies

Le Secrétariat présentera un rapport sur les activités réalisées en 2014 dans le cadre du programme d'administration publique et de gestion du développement de l'ONU. Le Comité examinera ces activités afin de faire, à l'intention du Secrétariat, des recommandations visant à aider les États Membres à répondre aux problèmes qu'ils rencontrent sur les plans national et local en matière de gouvernance et d'administration publique et à faire face aux questions nouvelles dans une planète mondialisée.

Documentation

E/C.16/2015/6 Examen du programme d'administration publique et de gestion du développement de l'ONU : note du Secrétariat

5. Ordre du jour provisoire de la quinzième session du Comité

Le Comité sera saisi du projet d'ordre du jour provisoire de sa quinzième session. Dans sa résolution 2014/38, le Conseil économique et social a prié le Comité d'examiner à sa quinzième session les questions nouvelles liées au grand thème annuel du Conseil et aux débats consacrés à l'intégration et d'aider comme il conviendra à l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. Par sa décision 2015/203, le Conseil a décidé d'adopter le thème suivant pour sa session de 2016 : « Mettre en œuvre le programme de développement pour l'après-2015 : concrétiser les engagements ». Le thème des débats consacrés à l'intégration durant la session de 2016 reste à déterminer.

6. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa quatorzième session

Le Comité adoptera un rapport sur les travaux de sa quatorzième session, qui sera soumis au Conseil économique et social. Conformément à la résolution 68/1 de l'Assemblée générale, le rapport du Comité devra comporter un résumé, être concis et présenter clairement les conclusions et les recommandations formulées ainsi que les questions à soumettre au Conseil pour examen ou décision. L'Assemblée a indiqué que le Conseil devra procéder à un examen pragmatique du rapport et des recommandations, en se concentrant sur les questions appelant une riposte prioritaire et coordonnée de l'ensemble du système des Nations Unies.